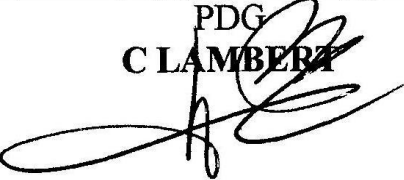
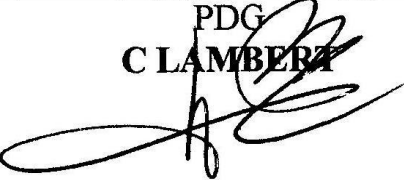




**EXIGENCES QUALITE  
CONTRACTUELLES FOURNISSEURS  
ET SOUS TRAITANTS**

**Table des matières**

1	Mise à jour .....	2
2	Distribution.....	2
3	Avant-propos .....	2
4	Contenu qualité .....	3
5	Conditions générales d'achat .....	10

REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
PDG <b>C LAMBERT</b> 	Responsable Qualité <b>JP FOCESATO</b> 	PDG <b>C LAMBERT</b> 

## 1 Mise à jour

Version	Date	Nature de la modification	Paragraphes concernés
1	09/05/02	Création du document	Tous
2	11/02/05	Adresse, Marquage	5.5 et 5.15
3	17/05/13	Revue, mise à jour du document	Tous
4	22/11/18	Ajout du § 8.4.3, intégration du site de Castelnau	§4.11,4.15, 4.17, 4.18, 4.19, 5.4 et 5.5
5	06/06/2023	Modification du logo + ajout adresse et horaire site du Portugal	Tous

## 2 Distribution

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Direction        | <input checked="" type="checkbox"/> Service Commercial | <input checked="" type="checkbox"/> Service Exploitation |
| <input checked="" type="checkbox"/> Service Qualité  | <input type="checkbox"/> Service Administratif         | <input checked="" type="checkbox"/> Service Technique    |
| <input type="checkbox"/> Service Ressources Humaines | <input type="checkbox"/> Clients                       | <input checked="" type="checkbox"/> Fournisseurs         |

## 3 Avant-propos

Pour être compétitif, aujourd'hui et dans l'avenir une attention particulière doit être portée à la qualité des produits manufacturés ainsi qu'aux coûts liés à la qualité. Nous, PARIS SAINT-DENIS AERO, ci-après désignés par "le client", ainsi que nos fournisseurs, devons nous engager à améliorer de façon continue la qualité.

Notre objectif commun consiste à atteindre un niveau élevé de qualité, une amélioration continue de la qualité et de la productivité tout en maintenant les coûts de la qualité à un niveau adapté.

Cet objectif sera atteint grâce à l'application de méthodes d'approche modernes et confirmées en matière d'assurance qualité. La qualité des produits ne dépend pas de la taille de l'entreprise ou des produits manufacturés mais simplement de l'application de méthodes d'assurance qualité adaptées.

Ce contrat contient les exigences de base destinées au système qualité des sous - contractants de PARIS SAINT-DENIS AERO.

Les exigences ci-dessous sont basées sur la norme EN 9100 et le droit Français.

Les produits métallurgiques Aéronautiques suivants, seront considérés comme des produits, ainsi que les services rendus (par ex. par des fabricants en aval et des transitaires).

*Les exigences en italique ne doivent être satisfaites que par les fournisseurs de produits métallurgiques Aéronautiques.*

Les exigences qui ne figurent pas en caractères italiques doivent être satisfaites par tous les fournisseurs (produits métallurgiques Aéronautiques, transporteurs...).

Dans le texte anglais, le terme "shall" signifie "must" (devoir).

## **4 Contenu qualité**

### **4.1 Responsabilité du fournisseur**

Le fournisseur est entièrement responsable de la qualité de ses produits et des services fournis.

Il est nécessaire que chaque fournisseur définisse et entretienne un système qualité efficace qui corresponde à son organisation et à la dimension de son établissement pour répondre aux exigences en matière de qualité des produits et du service rendu.

L'autorité et les responsabilités du personnel doit être clairement définie et consignée par écrit.

La politique en matière de qualité doit être définie par la direction et communiquée à tous les employés.

Les engagements en matière de livraison, de la qualité des produits et des dates de livraison doivent être respectés.

La passation de commandes par le fournisseur à un fournisseur de second rang implique de répercuter l'ensemble des exigences applicables.

### **4.2 Système qualité**

Le fournisseur s'engage à entretenir un système qualité qui met en œuvre la politique qualité définie par la direction.

Ce système qualité doit être établi de manière à répondre aux exigences spécifiées décrites dans le présent Contrat.

Toutes les rubriques et exigences du présent Contrat doivent être généralement décrites dans un manuel qualité et spécifiées dans des procédures qualité détaillées.

Des procédures consignées par écrit doivent être mises en œuvre pour spécifier la planification de la qualité et pour contrôler l'application des méthodes stipulées ci-après :

- Conduite de la planification des équipements de contrôle, de mesure et d'essai,
- Etablissement des plans de contrôle,
- Conduite des revues de faisabilité de la fabrication,
- Conduite des essais initiaux sur échantillons en accord avec les exigences spécifiées du client,
- Etablissement de plans qualité
- Conduite d'études de capabilité (processus, équipements de mesure)
- Etablissement synoptiques,
- Conduite d'analyses de processus,

Le système qualité doit être conçu de manière à ce que des procédures de prévention de non-conformités soient instaurées comme principe de base.

La planification de la qualité est exigée dans les situations définies ci-dessous :

- Mise au point de nouveaux procédés,
- Modifications de processus et de produits,
- Transfert de la fabrication ou des installations de production

La planification de la qualité doit être effectuée avant de démarrer la fabrication.

#### **4.2.1 Planification des équipements de contrôle, de mesure et d'essai**

Le choix des équipements de contrôle, de mesure et d'essai constitue une étape cruciale dans la planification de la qualité.

Chaque fois que cela est possible, les caractéristiques variables doivent être mesurées.

La probabilité de caractéristiques variables est considérablement plus élevée que celle de caractéristiques attributives. L'analyse des caractéristiques variables à une signification plus élevée en termes de modifications de processus et en tant que telle permet une correction spécifique de ces processus.

La précision adéquate et l'aptitude des équipements de contrôle, de mesure et d'essai doivent être prises en compte pour tous les contrôles et essais.

La preuve de l'aptitude des équipements de contrôle, de mesure et d'essai doit être apportée.

#### **4.2.2 Plans de contrôle**

Pour tous les contrôles et essais, un plan de contrôle peut être établi qui prendra en compte les critères suivants :

- Étape de processus ou produit,
- Élément d'essai
- Fréquence d'essai,
- Nombre d'échantillons prélevés,
- Équipement de mesure

#### **4.2.3 - Etudes de faisabilité de la fabrication**

Avant confirmation de la commande, une étude de faisabilité de la fabrication doit être réalisée sur la base de documents techniques afin d'assurer un contrôle de la fabrication dans des installations de fabrication adaptées. Si nécessaire, un accord séparé devra être conclu par le service Achats du client.

#### **4.2.4 - Essais sur échantillons initiaux (livraisons d'échantillons)**

Avant la livraison de la première fabrication, des échantillons initiaux devront être présentés sur demande pour approbation dans les cas ci-après :

- Avant la livraison de la première fabrication d'un nouveau produit,
- Avant l'utilisation d'un nouvel outillage en série,
- Avant la livraison de la première fabrication après modification(s) des outillages ou du processus,
- Après le transfert des installations de fabrication

Un programme d'essais approprié sera défini par le département qualité du client en fonction des points listés ci-dessus. Tous les échantillons initiaux doivent être fabriqués à partir de processus et d'outils de fabrication utilisés pour la livraison en série à venir. Le fournisseur doit être lui-même convaincu avant la livraison de l'échantillon initial que les produits répondent aux exigences. Cela doit être prouvé par les résultats techniques de l'échantillon initial.

#### **4.2.5 Plans qualité**

Un plan qualité doit être établi. Il doit spécifier toutes les étapes de production ainsi que les essais et contrôles mis en œuvre. Dans les procédures de contrôles et d'essais, les critères suivants doivent être spécifiés :

- Paramètres des processus/caractéristiques des contrôles et essais,
- Fréquence des contrôles et des essais,
- Nombre d'échantillons prélevés,
- Équipements de contrôle, de mesure et d'essai,
- Méthode de contrôle et d'essai.

#### **4.2.6 Etudes de capacités**

*Un niveau de qualité constant ne peut être obtenu que grâce à des processus adaptés et une base de processus stable à long terme. Des processus non adaptés pèsent sur les coûts des défauts qui peuvent être évités. Avant le lancement d'une série, des études d'aptitude préliminaires sont nécessaires pour toutes les caractéristiques importantes et tous les paramètres des processus. Les processus inadaptés doivent être corrigés et ne doivent pas être appliqués avant l'obtention prouvée d'une aptitude supérieure ou égale à un  $C_{PK}$  de 1,1.*

*Concernant les processus qui ne répondent pas aux exigences requises, des procédures spéciales de surveillance, comme par ex. contrôle à 100%, doivent être utilisées.*

#### **4.2.7 Synoptiques**

*Des synoptiques doivent être utilisés pour décrire les différents processus pour donner une vue d'ensemble satisfaisante de chacune des étapes de production, de contrôle et d'essai.*

#### **4.2.8 Analyses de processus**

*Pour éviter une perte de qualité en cours de production et pour ramener les opérations de contrôle et d'essai au minimum requis, il est nécessaire d'effectuer des analyses de processus sur les nouveaux produits ou sur les produits ou processus modifiés. Ce processus d'analyse doit être effectué avant le lancement de la fabrication, l'utilisation des outils et des installations ainsi qu'avant la mise en application des processus nouveaux ou modifiés. Si exigé, le dossier d'analyse de processus peut être utilisé par le client final (client de PARIS SAINT-DENIS AERO) pour la Qualification ou le suivi qualité des produits.*

#### **4.2.9 Revue de Contrat**

Avant le lancement d'un appel d'offres ou l'acceptation d'une commande, la demande du client doit être examinée. Les critères suivants doivent être clarifiés dans le détail :

- Aptitude à répondre aux spécifications,
- Faisabilité en matière de fabrication,
- Respect des dates de livraison et des quantités,
- Conditions de paiement.

Les points ambigus ou les écarts doivent être clarifiés avec le service Achats de PARIS SAINT-DENIS AERO avant que le fournisseur ne confirme la commande.

Si un client de PARIS SAINT-DENIS AERO exige que les essais et les contrôles sur les produits ou matières premières soient réalisés dans les locaux du fournisseur, le fournisseur doit répondre à cette exigence.

### **4.3 Maîtrise des documents et des données**

Le fournisseur doit établir les procédures appropriées pour maîtriser la fourniture, la revue et la diffusion des spécifications et des normes.

Concernant les procédures et spécifications internes, le fournisseur doit s'assurer qu'elles ont été revues, approuvées et diffusées conformément aux exigences.

Les modifications doivent être consignées par écrit, revues et approuvées. Tous les documents exigés doivent être disponibles au niveau des postes de travail et doivent être tenus à jour.

### **4.4 Achats**

Concernant l'achat des matières premières qui ont une incidence sur la qualité des produits, des procédures doivent être établies pour assurer la sélection des fournisseurs et l'évaluation des performances de livraison.

Les spécifications existantes doivent définir la qualité des produits à acheter. Les commandes doivent contenir des données d'achat claires et doivent faire référence aux spécifications valides pour éviter toute possibilité de confusion et d'erreur de livraison. Les produits livrés doivent être vérifiés.

### **4.5 Identification et traçabilité du produit**

Les produits doivent être identifiés de manière à éviter tout risque de confusion. Si possible l'identification doit porter sur le produit lui-même (au cours du processus de fabrication), sur le conditionnement et sur le bordereau de livraison. L'identification de lot doit correspondre à la définition de lot naturel.

Le fournisseur doit mettre au point un système capable d'assurer la traçabilité montante et descendante du produit. Une documentation complète relatant l'historique du produit, du produit acheté jusqu'au produit final, doit être établie.

### **4.6 Maîtrise des processus**

Tous les processus doivent être pilotés et être exécutés dans des conditions maîtrisées. Pour ce faire, les procédures doivent être consignées par écrit, décrire le déroulement du processus et contenir les paramètres appropriés du processus.

Les modifications des processus, l'introduction de nouveaux processus et les modifications de site de fabrication nécessitent une information écrite adressée au client au moins 7 mois avant date de mise en place pour l'approbation du client.

Lorsque les caractéristiques des produits ne peuvent pas être vérifiées, les paramètres des processus mis en œuvre doivent être suivis et enregistrés.

Lorsque les caractéristiques des produits ne peuvent pas être vérifiées, les paramètres appropriés du processus doivent être surveillés et consignés par écrit.

*Des cartes de contrôle doivent être utilisées pour assurer le pilotage et la maîtrise des caractéristiques importantes des produits.*

*Les caractéristiques et paramètres qui ont été sélectionnés par le fournisseur doivent être communiqués par écrit à PARIS SAINT-DENIS AERO.*

Les capacités, mesures et processus doivent être déterminées pour assurer une amélioration continue. Les résultats doivent faire l'objet de rapports écrits transmis à PARIS SAINT-DENIS AERO tous les six mois. Le fournisseur doit appliquer une procédure qui permette de s'assurer que les produits et les processus de fabrication sont conformes aux



contraintes gouvernementales et de sécurité concernant l'utilisation limitée de substances toxiques et dangereuses.

*Toutes les conditions gouvernementales requises en matière d'environnement et de conditions de sécurité doivent être respectées.*

Le fournisseur doit respecter les exigences de REACH.

Le fournisseur doit planifier des opérations de maintenance préventive dans son établissement. Celle-ci inclut les équipements de mesure.

#### **4.7 Contrôles et essais**

Le fournisseur doit spécifier les programmes de contrôles et d'essais qui décrivent le déroulement chronologique des inspections réalisées sur le produit. Ces programmes doivent contenir le contrôle du produit entrant, du produit en cours de réalisation et le contrôle final. L'accent est mis sur le fait que toutes les caractéristiques importantes du produit doivent être prises en compte. Les résultats des contrôles et des essais doivent être enregistrés.

#### **4.8 Maîtrise des équipements de contrôle, de mesure et d'essai**

Tous les équipements de contrôle, de mesure et d'essai utilisés pour vérifier la qualité des produits doivent être maîtrisés, étalonnés et maintenus en état. Dans ce but, des procédures écrites doivent être établies décrivant les séquences de contrôle et les procédures d'étalonnage. Pour les équipements de contrôle, de mesure et d'essai, des intervalles appropriés doivent être prescrits pour l'étalonnage.

Les équipements de contrôle, de mesure et d'essai doivent être identifiés de sorte que la date du dernier étalonnage et de l'étalonnage suivant ainsi que le numéro des équipements de contrôle, de mesure et d'essai soient visibles.

*Des études d'aptitude de ces équipements doivent être effectuées.*

#### **4.9 Etat des contrôles et des essais**

L'état des contrôles et des essais confirme que le produit répond ou non aux exigences de la spécification. Il fait référence aux essais et contrôles qualité effectuée. Cet état des contrôles et des essais doit être établi sur le produit lui-même ou dans les documents correspondants du produit concerné. L'état des contrôles et des essais doit indiquer sans ambiguïté la conformité ou la non-conformité.

La justesse et la dispersion des essais réalisés doivent être garanties La participation annuelle à des campagnes d'essai d'intercomparaison externe est possible.

#### **4.10 Maîtrise du produit non conforme**

Les produits non conformes doivent être identifiés sans ambiguïté et doivent être séparés des produits conformes. Le produit non conforme doit être réexaminé avant toute prise de décision concernant respectivement la mise au rebut, la retouche ou la réparation.

La libération spéciale de produits non conformes ne peut être autorisée que par le client.

Les produits retouchés ou réparés doivent être contrôlés et soumis à de nouveaux essais conformément au plan qualité.

#### **4.11 Actions d'améliorations**

Le fournisseur doit établir une procédure qui décrit le déroulement des actions d'améliorations. Les corrections appropriées doivent être effectuées immédiatement lors de tout écart par rapport à l'objectif. Pour déterminer les actions correctives appropriées, une analyse rigoureuse des causes relatives au produit, processus et au système qualité doit être effectuée et consignée par écrit. Les actions ainsi définies doivent être mises en œuvre. Les actions mises en œuvre doivent être soumises à un contrôle qui permettra de revoir l'efficacité.

Les réclamations du client exigent une description détaillée du défaut, des causes racines du défaut et des actions engagées par tous les moyens dans un délai de dix jours ouvrés.

Les actions d'améliorations découlent des résultats des audits qualité, des enregistrements qualité, des défauts internes et des réclamations client. Des actions doivent découler de ces résultats afin d'éliminer les sources prématurément potentielles de défauts avant qu'elles ne surviennent.

Pour toute non-conformité impactant le produit et ou la performance, le fournisseur doit nous informer des non-conformités et obtenir notre accord pour leur traitement et avant toute livraison.

#### **4.12 Manutention, stockage, conditionnement, préservation et livraison**

Pour éviter tout endommagement des produits, le fournisseur doit utiliser les moyens de transport adaptés. Le stockage des produits doit être approprié pour éviter toute détérioration de la qualité.

Le conditionnement des produits doit être réalisé conformément aux directives du client.

En l'absence d'exigences concernant le conditionnement, un conditionnement spécifique au produit doit être sélectionné. Lorsque des méthodes de préservation appropriées sont exigées, le fournisseur doit répondre à cette exigence.

Sauf exigence contraire émise par PARIS SAINT-DENIS AERO, le fournisseur est responsable de la livraison correcte du produit.

#### **4.13 Maîtrise des enregistrements relatifs à la qualité**

Le fournisseur doit conserver et stocker les enregistrements appropriés relatifs aux dossiers de fabrication dossiers de validation de modification résultats d'essais, contrôles effectués, *analyses de processus*, plans qualité, résultats des audits qualité internes et les enregistrements des étalonnages.

Tous les enregistrements relatifs à la qualité doivent être lisibles et doivent être stockés de façon à être facilement retrouvés et à ne pas subir de détériorations. Sauf exigence contraire définie dans les spécifications client, la période de conservation des enregistrements relatifs à la qualité du produit est de *30 ans minimum concernant l'activité aéronautique*, 12 ans pour toute autre activité. Les autres enregistrements doivent être conservés pour une période minimum de 4 ans. Le client a le droit de revoir à tout moment les enregistrements relatifs à la qualité mentionnés ci-dessus.

#### **4.14 Audits qualité internes**

Les audits qualité internes doivent être planifiés et doivent s'appliquer à tous les éléments applicables de la norme EN 9100. Les résultats des audits qualité doivent être enregistrés. Les actions d'améliorations qui en résultent doivent être mises en œuvre et vérifiées.



#### **4.15 Compétences et formation**

Le fournisseur doit démontrer les compétences y compris les qualifications requises des personnes

Il est de la plus grande importance que les employés des fournisseurs soient suffisamment formés particulièrement en matière *de techniques statistiques* et de gestion de la qualité. Cela permet de s'assurer que les techniques qualités sont utilisées de façon optimale.

Toutes les activités de formation doivent être planifiées et consignées dans un plan de formation. Les enregistrements en matière de planification, de pilotage et d'efficacité des activités de formation réalisées doivent être conservés.

Le fournisseur doit s'assurer que les personnes soient sensibilisées à :

- Leur contribution à la conformité du produit et du service
- Leur contribution à la sécurité du produit
- L'importance d'un comportement éthique

#### **4.16 Techniques statistiques**

*La nécessité des techniques statistiques doit être déterminée en vue d'améliorer le produit et le processus. Les procédures ci-dessous peuvent être utilisées :*

- *Analyse de la tendance*
- *Analyse de Pareto*
- *Analyse des causes-effets*
- *Cartes de contrôles*
- *Études d'aptitude (processus, équipements de contrôle, de mesure et d'essai).*

#### **4.17 Maîtrise et surveillance des performances**

Un objectif d'OTD et d OTQ est défini pour fonctionner avec PSDAéro. Une lettre d'engagement sera diffusée annuellement par le service Achat pour définir l'objectif chiffré.

#### **4.18 Droit d'accès**

Le fournisseur s'engage à donner droit d'accès aux autorités réglementaires de tous les sites et aux informations documentées applicables à tout niveau de la chaîne d'approvisionnement.

#### **4.19 Pièces non approuvées et / ou contrefaites**

Le fournisseur doit se prévenir de l'utilisation de pièces non approuvées ou suspectées de l'être et de pièces contrefaites.

#### **4.20 Divers**

En cas de nécessité, les visites des employés du client devront être autorisés à tout moment dans l'usine de fabrication du fournisseur pour l'approbation des produits et revoir les enregistrements relatifs à la qualité.

## **5 Conditions générales d'achat**

### **5.1 Objet**

L'acceptation des commandes de PARIS SAINT-DENIS AERO implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales d'achat ; le fournisseur renonce expressément à se prévaloir de ses propres conditions de vente.

Toutefois, les conditions particulières techniques, commerciales et administratives prévalent sur les conditions générales d'achat.

La fourniture doit être livrée avec les documents d'accompagnement nécessaires pour leur correcte utilisation, leur stockage et leur maintenance ; elles doivent être en accord avec les standards et les exigences applicables à la commande.

Si ceci n'est pas respecté, les produits peuvent être refusés.

### **5.2 Acceptation des commandes**

L'accusé réception attaché à la commande doit être retourné à PARIS SAINT-DENIS AERO dûment approuvé et contenant la marque commerciale du fournisseur, dans les 14 jours suivant la réception de ladite commande. En cas d'absence de retour dans les délais impartis, la commande est considérée comme acceptée par le fournisseur.

Toute modification technique ou commerciale de commande doit être validée par un nouvel accord ou d'autres documents signés.

### **5.3 Emballages**

Pour livraison, le fournisseur doit prévoir un emballage à ses frais qui préserve le produit, en fonction de sa nature et du transport, évitant les éventuels dommages (corrosion, chocs, rayures).

L'accès aux documents de livraison (bordereau de livraison, certificats matière) doit être possible sans rompre le conditionnement.

La facturation pour emballage ne sera acceptée que si cela est clairement spécifié à la commande ou dans l'accusé réception de commande.

Tout emballage consigné, accepté par PARIS SAINT-DENIS AERO doit dans tous les cas être mentionné dans les documents de livraison.

### **5.4 Livraison**

*Toutes les expéditions sont franco de port jusqu'à l'usine de l'acheteur.*

*Toute livraison sera accompagnée d'un bordereau de livraison.*

*Il devra mentionner sans erreur le numéro de commande, la description complète de la fourniture ainsi que la quantité de la livraison en question.*

*PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit de refuser toutes livraisons excédentaires.*

*Le retour éventuel de l'excédent se fera aux frais, risques et périls du fournisseur.*

*Pour les transformateurs et les fournisseurs de matière une déclaration de conformité suivant la NF L 00-015.*

### **5.5 Réception, transfert de propriété**

Le transfert de propriété a lieu à la livraison, à l'adresse spécifiée sur les commandes :

PARIS SAINT-DENIS AERO  
5 bis avenue Georges Bataille  
60330 Le Plessis Belleville, France

Horaires de réception :  
Du lundi au vendredi  
8h00 à 11h30 - 13h30 à 16h.

<p>PARIS SAINT-DENIS AERO 9 avenue Saint Guillian 31620 Castelnau d'Estretfonds, France</p> <p>Horaires de réception : Du lundi au jeudi 8h00 à 11h30 - 13h30 à 16h30 Vendredi 8h00 à 11h30 - 13h30 à 15h30</p>	<p>PARIS SAINT DENIS AERO Rua Padre Barnabé Afonso Barradas, N°12A 7570-281 Grandola, Portugal</p> <p>Horaires de réception Du lundi au vendredi 8h00 à 17h00</p>
---	---

Tous les déchargements de tôles se font exclusivement à l'aide de chariot élévateur (maximum 2 tonnes) et latéralement comme sur la photo ci-dessous.



Tous les déchargements de produits longs se font exclusivement à l'aide d'un pont roulant (maximum 3 tonnes) nécessitant un camion débâchable par le toit.

Lorsque des colis non destinés à PARIS SAINT-DENIS AERO entravent le déchargement, PARIS SAINT-DENIS AERO pourra refuser le déchargement.

Le produit est transporté aux risques du fournisseur. Tout défaut apparent découvert par le client après la livraison relève de la responsabilité du fournisseur qui remplacera les produits défectueux à ses frais et sans délais.

### **5.6 Dates de livraison**

Les dates de livraison spécifiées aux commandes sont obligatoires et correspondent à la date de livraison des produits à leur lieu de destination. Les livraisons ne doivent avoir lieu ni en avance ni en retard de la date convenue sur la commande sauf accord contraire notifié par écrit ou mentionné sur un amendement. Dans le cas de retard, une livraison par moyens rapides peut être demandée aux frais du fournisseur. Le fournisseur doit informer PARIS SAINT-DENIS AERO de tout retard au moment ou il est détecté afin que PARIS SAINT-DENIS AERO puisse prendre toute disposition appropriée. Si la cause du retard est due à des raisons de force majeure sans fautes ou négligences du fournisseur les dates de livraison peuvent être modifiées de façon raisonnable, en tenant compte des circonstances, cette modification de date de livraison est contractualisée sur un amendement ou une annexe de commande. Dans tous les cas PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit d'annuler tout ou partie de commande non livrée à temps par courrier de notification avec accusé de réception.

### **5.7 Pénalités**

A l'exception des cas de force majeure tout retard de livraison implique l'application de pénalités qui sont calculées en jours calendaires à hauteur de 2% du montant de la fourniture en retard par jour de retard. PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit de réclamer des pénalités au fournisseur pour tout autre dommage dont les conséquences sont directes ou indirectes sur les délais dont le fournisseur est responsable.

### **5.8 Refus**

Tous les produits ne répondant pas aux spécifications de la commande doivent être remplacés par le fournisseur dans les 30 jours suivant la notification par PARIS SAINT-DENIS AERO. Passé ce délai, PARIS SAINT-DENIS AERO retournera les produits aux fournisseurs à ses frais. Tout produit rejeté entraîne un droit de crédit. Dans le cas où le fournisseur se charge d'enlever le produit, il dispose de 2 mois pour effectuer l'opération. Passé ce délai le produit pourra être détruit. Tout produit rejet doit être considéré comme non livré assujetti à pénalités. Les produits remplacés doivent être gérés par une nouvelle facture. Les pénalités et la période de garantie doivent être liés à la nouvelle date de réception mentionnée sur la facture.

De plus PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit de réclamer les dépenses engendrées apparaissant pendant les opérations de manutention.

### **5.9 Garantie**

Conditions générales :

Le sous contractant garantit que les produits ou prestations achetés sont capables de tenir toutes les fonctions et tout service spécifié et que leur production a été réalisée en respectant les règles de l'art. Indépendamment des conditions particulières stipulées à la commande, le fournisseur doit garantir que, dans le cas éventuel de défaut concernant les produits ou les prestations, les produits ou la prestation doivent être remplacés

immédiatement ou doit être réparée afin de retrouver la conformité, sans coûts induit pour PARIS SAINT-DENIS AERO. Le non-respect de cette clause entraîne automatiquement l'application de pénalités.

Dans le cas où une anomalie est rencontrée sur un produit lors de l'utilisation de la matière par l'utilisateur final, les coûts liés aux transformations et/ou à la remise en conformité de la matière par l'utilisateur final seront répercutés au producteur.

Produits à durée de vie limitée :

Dans le cas d'achat de produits à durée de vie limitée ou conditions de stockage restrictives le fournisseur devra préciser :

- Les précautions de stockage garantissant la conservation de la fourniture,
- La durée totale de validité, avant utilisation et comptée à partir de la date de fabrication,
- La date de péremption d'emploi apposée de façon appropriée et indestructible sur la partie de l'emballage qui sert directement à contenir, supporter ou protéger la fourniture et telle que l'utilisateur dispose, à la livraison, d'une validité résiduelle

#### **5.10 Responsabilité civile et assurances du sous - contractant**

- 1- Le fournisseur sera seul responsable et dégage de tout recours PARIS SAINT-DENIS AERO, agents, employés et assureurs pour toute responsabilité ou tout dommage causé aux biens du Fournisseur de PARIS SAINT-DENIS AERO ou des tiers, dans l'exécution par le sous - contractant de ses obligations au titre de la présente commande.
- 2- Le sous-contractant doit être responsable pour toute perte ou dommage sur des produits ou installation, ou dans l'exécution, vis à vis de PARIS SAINT-DENIS AERO ou de troisièmes parties causées par les performances ou lié aux performances.
- 3- Le fournisseur s'engage à assurer :
  - Sa Responsabilité Civile et professionnelle,
  - Sa Responsabilité Civile pour les produits après livraison.

#### **5.11 Résiliation**

Dans l'éventualité d'incapacité ou de refus de la part du fournisseur d'exécuter une ou plusieurs ou partie de commande acceptées ou en cas d'inobservation grave de l'une ou plusieurs des conditions particulières ou générales des commandes, PARIS SAINT-DENIS AERO aura le droit de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception, non suivi d'effet dans un délai de huit jours, de notifier par écrit au fournisseur la résiliation de plein droit aux torts de celui-ci de tout ou partie de la commande, se réservant la possibilité de résilier les autres commandes qu'il a en cours avec le fournisseur, et de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice suivi.

En outre, PARIS SAINT-DENIS AERO aura le droit de demander, sous réserve du respect des dispositions légales, la résiliation de plein droit de toute ou partie des commandes acceptées par lettre recommandée avec avis de réception, si le fournisseur cesse ses activités, se trouve en redressement ou liquidation judiciaires.

Si PARIS SAINT-DENIS AERO décide d'arrêter ou de réduire ses commandes ou si le contrat et /ou le marché, au titre duquel la commande est passée, vient à être résilié en totalité ou en partie ou si le fournisseur en raison d'un cas de force majeure se trouve dans l'impossibilité de remplir ses obligations, ou si une défaillance consécutive à ce cas de force majeure est de nature à compromettre l'exécution des programmes de PARIS SAINT-DENIS AERO aura le droit de résilier de plein droit toutes commandes en respectant un préavis de



trente jours, sans que le fournisseur puisse réclamer des dommages et intérêts. Un décompte de résiliation pourra être négocié pour tenir compte des dépenses encourues par le fournisseur de bon droit à la date de résiliation.

#### **5.12 Défaillance technique de la part du fournisseur**

Dans l'éventualité où le fournisseur ne peut pas obtenir les exigences techniques de la commande qui a été acceptée, PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit de réclamer la restitution des sommes qui ont pu être déjà versées au fournisseur et / ou les dépenses qui ont pu être engagées afin d'atténuer la défaillance du fournisseur. PARIS SAINT-DENIS AERO se réserve le droit, de réclamer dans ce cas des dommages.

Un produit ne répondant pas à la totalité des exigences techniques spécifiées à la commande ne peut être livré sans accord en dérogation de PARIS SAINT-DENIS AERO.

#### **5.13 Coût de qualification dans le cas de qualification tripartite**

Dans le cas d'une qualification tripartite, le coût de la qualification est endossé à 50 % par PARIS SAINT-DENIS AERO dans la limite de 5000 euros, le reste restant à la charge du fournisseur.

#### **5.14 Analyse de la valeur**

A l'initiative de l'une des deux parties (PARIS SAINT-DENIS AERO ou le fournisseur), les deux parties se mettent d'accord pour utiliser ensemble différentes méthodes d'organisation et d'analyse de la valeur afin de réduire les coûts et les délais. Les conditions de mise en place de ces méthodes d'analyse et du travail qui en résultera doivent être agréées au cas par cas.

#### **5.15 Marquage**

Le marquage des produits métallurgiques doit répondre aux exigences définies au sein des spécifications. PARIS SAINT-DENIS AERO peut définir au cas par cas des annexes de commande qui synthétisent les exigences de marquage dans le cas de produits répondant à plusieurs normes. Dans ce dernier cas, c'est l'annexe de commande qui prévaut.

Le non-respect de l'annexe peut entraîner le refus par PARIS SAINT-DENIS AERO du produit ou répercuter le coût lié au complément de marquage à effectuer.

#### **5.16 Prix**

Sauf mention particulière sur la commande, les prix sont fermes et définitifs. Ils couvrent la totalité de la prestation. Le montant de toutes les pénalités et de tous les dommages sera facturé par PARIS SAINT-DENIS AERO et pourra être compensé par le paiement sur toute somme due ou restant à devoir au fournisseur.

#### **5.17 Facturation**

Chaque facture ne doit concerner qu'une seule commande et compter le numéro de celle-ci, la désignation, les numéros et dates des bordereaux de livraison auxquels, elle se rapporte et une indication du paiement.



Un relevé de facture doit être envoyé au plus tard le dernier jour de chaque mois pour toute livraison effectuée jusqu'au 24<sup>ème</sup> jour du mois en cours. Toute livraison effectuée après cette date sera attribuée au mois suivant.

### **5.18 Paiement**

Les factures seront payées lorsque la conformité du produit est validée par PARIS SAINT-DENIS AERO. Les paiements seront effectués 45 jours fin de mois.

### **5.19 Sécurité – confidentialité – droit de propriété ou copyright**

Le fournisseur est tenu d'observer toute disposition nécessaire concernant la sécurité et la confidentialité. Le fournisseur est tenu de respecter ses obligations de secret professionnel et il doit en particulier prendre toute disposition pour assurer que les spécifications, plans, détails de fabrication relatifs aux commandes de PARIS SAINT-DENIS AERO ne sont pas communiqués ou distribués à de tiers par ou ses agents, employés ou fournisseur. Le fournisseur doit garantir que PARIS SAINT-DENIS AERO ne soit pas concerné par les réclamations de tiers concernant les postes déjà délivrés tout en respectant les droits de propriété ou copyright. D'autre part, il s'engage à assumer toutes les conséquences et réclamations financières que PARIS SAINT-DENIS AERO pourrait supporter résultant de cela.

### **5.20 Publicité**

Le sous contractant s'engage à ne pas exposer les produits fabriqués avec les exigences techniques de PARIS SAINT-DENIS AERO sans son autorisation écrite. En aucun cas et sous aucune forme, les commandes ne peuvent donner lieu à une publicité directe ou indirecte sans autorisation écrite de PARIS SAINT-DENIS AERO.

### **5.21 Stipulations**

A partir du moment où une commande est placée dans le cadre de ce contrat sous arbitrage du droit Français, le fournisseur reconnaît l'autorité des textes, stipulations, clauses générales et conditions régularisées par les contrats placés en France avec PARIS SAINT-DENIS AERO.

### **5.22 Droit applicable – attribution de juridiction**

Les conditions générales du présent contrat sont régies par le droit Français. Les deux parties reconnaissent, qu'en cas de litige concernant l'interprétation et /ou les exigences et /ou les termes des commandes, elles feront leur possible afin de régler le différend à l'amiable.

Tout litige que les deux parties n'ont pas pu résoudre à l'amiable sera de la compétence des seuls tribunaux de Senlis.

### **5.23 Modification de la situation juridique du fournisseur**

Le fournisseur s'engage à déclarer à PARIS SAINT-DENIS AERO toute modification pouvant survenir dans la composition de son capital tel que changement de majorité, fusion, absorption ainsi que tout jugement d'ouverture de procédure collective.



**PARIS SAINT DENIS AERO**

Crée le 11/02/05

Mis à jour le 06/06/23

**EXIGENCES QUALITE  
CONTRACTUELLES FOURNISSEURS  
ET SOUS TRAITANTS**

Version 5

Page **16** sur **16**

---

En cas de modification dans la composition du capital du fournisseur, PARIS SAINT-DENIS AERO peut résilier de plein droit le présent contrat et toute commande inscrite dans ce cadre sans faute par lettre recommandée avec accusé de réception.